que l'honnêteté du recensement fût surveillée, contrôlée et protégée par le public canadien lui-même? Sans nous étendre ici dans des détails qui ne peuvent être convenablement déterminés que par les habitants du pays, nous nous permettrons de rappeler, que le Canada possède une société, je dirais presque une institution, très propre à rendre en de telles circonstances les plus éminents et les plus utiles services.

Ses relations étendues et les nombreux correspondants qui sont à sa disposition, lorsque les intérêts de la patrie canadienne sont en jeu, lui donnent une autorité réelle, que rehausse encore la sympathie générale qui l'entoure dans l'Amérique du Nord. Je ne pense pas être indiscret en parlant d'elle en cette circonstance, puisqu'elle m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, en me nommant il y a six ans son président honoraire.

Il s'agit de la société de *Saint-Jean-Baptiste* qui a été fondée il y a plus de 60 ans, pour relier tous les groupes canadiens, dans le but de soutenir, conserver et développer la nationalité française en Amérique. Je ne doute pas que le président, l'honorable M. David, qui veut bien m'accorder quelque amitié, ne comprenne et n'apprécie l'idée que je suggère aujourd'hui. Rien ne saurait être plus conforme à l'esprit de la société de Saint-Jean-Baptiste, que de se consacrer tous les dix ans, à fomenter le recensement, et à surveiller les opérations des commissions de recensement. L'accroissement des Canadiens et sa juste constatation, constituent en effet la force vitale de leur nationalité.

Voilà bien des années que M. David consacre tout son temps et tous ses soins à réorganiser et à fortifier cette belle institution; il vient de construire pour elle à Montréal un monument qui puisse lui servir de centre matériel; ne serait-ce point pour M. David couronner son œuvre que d'attribuer à la société de Saint-Jean-Baptiste, le droit de surveiller. au nom des Canadiens-Français, l'enregistrement de leurs progrès?

Nous n'entrerons ici dans aucuns détails d'exécution, qui nous conduiraient beaucoup trop loin; mais je tiens à faire observer que je ne veux rien proposer qui, de près ou de loin, puisse entraîner la société en dehors de la sphère ordinaire de son action. Aucun intérêt personnel, aucun intérêt commercial, aucune visée politique, ne doit entrer, je le sais, dans ses préoccupations (et rien n'est plus raisonnable), si l'on veut lui conserver son prestige traditionnel et son autorité morale.

Ajoutons même que la politique surtout doit être rigoureusement